

Grevenmacher, le 26 septembre 2022

AVIS MESURES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Suite aux recommandations du gouvernement et de l'Union européenne de prendre de mesures énergétiques, ainsi qu'aux mesures d'économies d'énergie déjà prises par la Ville de Grevenmacher (fermeture de la piscine pleine air depuis le 9 septembre 2022), le collège échevinal a décidé en date du 20 septembre 2022 de procéder aux mesures d'économies d'énergie suivantes.

1. DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

- Réduction de la consommation d'énergie en éteignant les lumières pendant toute absence ;
- Baisse de la température d'eau dans les bâtiments publics ;
- Baisse provisoire de la température du chauffage à 21 degrés au maximum dans les locaux disposant d'un chauffage automatique ;
- Réglage temporaire de la température de chauffage à 21 degrés au maximum (par l'utilisateur) dans les locaux ne disposant pas de chauffage automatique ;
- Interdiction d'installer des chauffages électriques dans les bureaux ou salles de classes (tels que radiateurs soufflants, etc.).

2. ILLUMINATION DE NOËL :

- Limitation des temps d'éclairage et réduction de l'illumination de Noël à partir du 1er Aven jusqu'au 6 janvier 2023 (à l'exception des lampadaires dans la zone piétonne pour des raisons techniques) ;
- Dans la mesure du possible arrêt de l'illumination de Noël entre 22.00 heures et 6.00 heures.

Le collège des bourgmestre et échevins

Marc Krier
Échevin

Léon Gloden
Bourgmestre

Monique Hermes
Échevine